

# LA RESTAURATION ET LE REMEUBLEMENT DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU

## DOCTRINES ET ENJEUX

### Des doctrines antagonistes depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle

Évoquer la restauration ou le remeublement du château de Fontainebleau, c'est évoquer les doctrines qui ont motivé ces démarches. Dans ce domaine, il convient de citer la figure tutélaire de l'écrivain britannique John Ruskin (1819-1900) qui a résumé son point de vue dans cette sentence sans appel, extraite des *Sept lampes de l'architecture* (1849) : « Ce qu'on appelle prétendument restauration n'est que la pire forme de destruction ». En France, le plus illustre de nos restaurateurs au XIX<sup>ème</sup> siècle, Viollet-Le-Duc (1814-1879), prend un parti exactement inverse dans son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>ème</sup> au XVI<sup>ème</sup> siècle* (1854-1868).

« Restaurer un édifice, affirme-t-il, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné ». Un autre théoricien, italien cette fois, Camillo Boito (1836-1914) dans son essai « *Conservare ou restaurare ?* » (1893) pose le problème autrement en citant un clairvoyant proverbe chinois : « Il est honteux de tromper ses contemporains, mais il est encore plus honteux de tromper la postérité ». On le voit, à ce moment, l'école française de restauration, beaucoup plus interventionniste, n'est pas encore alignée sur le reste du monde. Il faut attendre 1964 et la Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, dite « *charte de Venise* », pour que l'idée de modérer



La salle de bal du Château de Fontainebleau. ©RMN Gérard Blot



La chambre d'Anne d'Autriche dans l'appartement du Pape (anciennement Appartement des Reines Mères). ©RMN Gérard Blot

les interventions sur les œuvres du passé fasse enfin son chemin et soit adoptée par un grand nombre de pays.

Il faut dire que peu avant l'Italien Cesare Brandi (1906-1988), qui a accédé à la célébrité par la puissance de sa réflexion, avait publié une *Théorie de la restauration* (1963), où il affirme avec justesse que « la restauration doit viser à rétablir l'unité potentielle de l'œuvre d'art, à condition que cela soit possible, sans commettre un faux artistique ou un faux historique, et sans effacer la moindre trace du passage de l'œuvre d'art dans le temps ». Dans ce dernier segment de phrase, que nous soulignons à dessein, Brandi, s'il rejoint l'opinion de Ruskin, prend l'exact contrepied des anciennes conceptions françaises. Il introduit une notion fondamentale qui est celle de l'irréversibilité du

passage du temps sur l'œuvre d'art.

C'est donc dans ce contexte théorique, non exempt d'ambiguïtés, qu'est entreprise à partir des années 1960 la restauration de la galerie François I<sup>er</sup> et celle de la salle de Bal de Fontainebleau. Celle-ci consista à retirer les repeints sur les fresques du Rosso et de Nicolo dell'Abbate, mais amena également la destruction involontaire d'éléments authentiques, comme les casques peints sous la tribune des musiciens, et, de manière plus contestable, à modifier les boiseries de la salle de Bal ou à abaisser le plafond de la galerie sans rétablir pour autant à l'état d'origine, enfin à démolir la fontaine de Napoléon dans le jardin de Diane, pour revenir à un hypothétique état Renaissance.





Le secrétaire en nacre de Riesener dans le Boudoir de la reine. ©RMN Gérard Blot

## La délicate question du « remeublement scientifique »

Le domaine du « remeublement » a également son théoricien en la personne de Pierre Verlet (1908-1987). Illustre conservateur des Objets d'art du Louvre et historien du mobilier royal, il élabore, dès 1937, une théorie suivant laquelle, au prix de recherches dans les archives, comme dans les collections publiques ou privées, les anciennes demeures royales, Versailles au premier chef, peuvent être remeublées dans leur état d'Ancien Régime. La complexité d'une telle mise en œuvre l'amène à affirmer également qu'« une bonne copie, bien patinée comme l'original, honnêtement indiquée comme reproduction, vaudra mieux qu'un emplacement vide ». Mais, pour

de remeublement à partir d'éléments originaux, parfois motivée par de naïves nostalgies bourbonniennes, a fini par porter préjudice à Fontainebleau, qui dut céder à Versailles plusieurs objets fondamentaux qui manquent cruellement aujourd'hui à ses collections. Nous pensons notamment à la table de la bibliothèque de Louis XVI, aux chaises de Foliot du cabinet de la Pendule, au vase de Mars de la salle du Conseil, aux sièges de Jacob du Cabinet doré de la Reine, voire aux glaces peintes de la salle de bain de Louis-Philippe et Napoléon III, toutes œuvres pourtant parvenues légitimement à Fontainebleau à l'initiative des souverains du XIX<sup>ème</sup> siècle.

L'action menée à Versailles conduisit évidemment les conservateurs de Fontainebleau à s'interroger sur les choix muséologiques à effectuer dans les appartements. Mais, tandis que Versailles s'approprie le XVIII<sup>ème</sup> siècle, Fontainebleau devra « se contenter » du Premier Empire. Il est vrai que le remeublement du château effectué au début du XIX<sup>ème</sup> siècle par Napoléon constitue un fait incontournable, sur lequel les conservateurs peuvent s'appuyer pour garder à l'édifice sa crédibilité d'ancienne résidence officielle.



La salle de bain de Napoléon Ier, démontée vers 1960, carte postale, collection particulière de l'auteur.

Dans cette démarche, le « brigadier » Arthur Vincent, arrivé en 1881 au château, joua un rôle pionnier en tentant de remeubler les petits appartements de l'Empereur et de l'Impératrice dans leur état du Premier Empire, même si ce parti pris ne peut être dissocié de la crise liée à la perte de l'Alsace et la Lorraine. Paradoxalement, malgré ces efforts de valorisation, Fontainebleau reste alors, et ce jusqu'en plein entre-deux-guerres, une caverne d'Ali Baba pour les administrations parisiennes qui y font à leur guise de multiples ponctions.

Plus tard, l'action scientifique spectaculaire de Pierre Verlet, aidé par la lecture de l'*Histoire mobilière du palais de Fontainebleau* publiée par Robert Rey dès 1936, détermine le retour du mobilier de nacre de Riesener - secrétaire et table à ouvrage - dans le boudoir de la Reine. C'est aussi à ce moment que la doctrine du remeublement se précise avec la nomination de Colombe et Jean-Pierre Samoyault à la tête du château, qui vont, avec une remarquable acuité scientifique, mais non sans audace tant cette époque était décriée, en étendre l'application au Second Empire. Ainsi seront remeublés l'appartement du Pape, le musée Chinois et une partie des grands appartements. Triomphant des superficielles réticences émotionnelles, ils redonnent une place centrale au Second Empire, qui se situe à l'apogée des ameublements palatiaux français.

Amaury Lefébure, ancien directeur du château de Fontainebleau, a rappelé de manière synthétique les principes à observer en la matière : « suivant ces principes, le remeublement doit être compatible avec le décor environnant (il ne peut lui être antérieur), le plus complet possible et suivre, autant que faire se peut, une logique de continuité d'une pièce à l'autre. Il repose sur l'étude des inventaires anciens et les possibilités de restitution des tissus d'origine ». Au travers de cette démarche, apparaît une autre notion fondamentale, déjà énoncée en filigrane par Brandi, celle du « dernier état historique connu », qui sacralise l'état sédimentaire des bâtiments et des ameublements, qui ne présentent jamais l'unité stylistique à laquelle on a longtemps cru.

Un autre ancien directeur de château, Jacques Perot, a laissé lui aussi un précieux témoignage sur le château de Compiègne, que l'on pourrait



Détail d'une étagère du Musée chinois. ©RMN Gérard Blot

appliquer tout aussi bien à Fontainebleau : « Plus de cinquante ans après les débuts de la mise en œuvre des principes de la restitution des états historiques anciens au château de Compiègne, la notion même de restitution reste totalement d'actualité [...]. S'il nous paraît souhaitable de mettre en valeur en priorité des ensembles du Second Empire, période trop longtemps négligée [...], il ne faut pas perdre de vue que tout choix, hier comme aujourd'hui, a sa part de subjectivité et que le château de Compiègne ne doit pas se priver de la possibilité de traiter d'autres périodes dans le cadre de restitutions stricto sensu ou d'évocations dans des salles consacrées à son histoire ».

Les conservateurs du XX<sup>ème</sup> siècle ont tracé une voie pour la restauration et la mise en valeur des anciennes résidences françaises. Il appartient aux générations futures de continuer à l'emprunter, sans se priver d'en amender la trajectoire à la lumière des connaissances et des découvertes nouvelles.

**Jean Vittet,**  
Conservateur en chef  
au château de Fontainebleau